

Distribution limitée

WHC-02/CONF.202/5
Paris, le 6 mai 2002
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

**30ème anniversaire
(1972-2002)**

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-sixième session

**Budapest, Hongrie
24 - 29 juin 2002**

Point 9 de l'ordre du jour provisoire : Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial

SOMMAIRE

Lors de la 26^e session du Bureau du Comité du patrimoine mondial (avril 2002), un groupe de travail a été établi pour rédiger la Déclaration de Budapest sur le patrimoine mondial (cf. WHC-02/CONF.202/2, section X). Un premier projet de la Déclaration de Budapest a circulé parmi tous les participants au Bureau le 13 avril 2002 pour commentaires avant le 30 avril 2002. Les commentaires d'un Etat Partie reçus par le Centre du patrimoine mondial au moment de la préparation du présent document figurent en bas de page dans le projet de Déclaration présenté dans ce document.

Action requise :

Il est demandé au Comité:

- (i) d'avoir une discussion préliminaire sur le projet de texte de la Déclaration de Budapest (cf. ci-joint en Annexe I);
- (ii) d'établir un groupe de travail pour finaliser la rédaction de la Déclaration de Budapest ;
- (iii) de discuter du texte révisé de la Déclaration de Budapest tel que proposé par le groupe de travail ; et
- (iv) d'adopter le texte de la Déclaration de Budapest.

I. PROPOS DE LA DECLARATION DE BUDAPEST

1. La Déclaration de Budapest est présentée comme un moyen pour le Comité du patrimoine mondial de :

- (i) marquer et célébrer le 30^e anniversaire de la *Convention du patrimoine mondial* ;
- (ii) examiner les succès et les limites de la *Convention* au cours des 30 dernières années ;
- (iii) établir et communiquer de nouveaux objectifs stratégiques ;
- (iv) rechercher de nouveaux partenariats pour une meilleure conservation du patrimoine mondial.

II. OBJECTIFS

2. Le groupe de travail de la 26^e session du Bureau a suggéré que la Déclaration de Budapest donne une vaste vision de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* dans le passé et dans l'avenir. Elle devra servir à sensibiliser un public plus large au patrimoine mondial, à accroître le soutien apporté à ce patrimoine et à promouvoir l'instauration de nouveaux partenariats.

III. FORME ET CONTENU

3. Le groupe de travail de la 26^e session du Bureau a convenu que la Déclaration de Budapest devait être un document solennel relativement court, comportant un message clair et concret. Le langage doit être direct et facilement compréhensible, afin que la Déclaration soit accessible à des publics différents et nouveaux, et donc largement utilisée. La Déclaration doit être un document orienté vers l'action qui fixe des objectifs à court et long termes et définit un système pour contrôler leur suivi.

4. Un Plan d'action détaillé pourrait être joint en annexe à la Déclaration pour préciser comment les objectifs stratégiques du Comité (crédibilité, conservation et renforcement des capacités) seraient traduits en actions. Ce Plan d'action décrirait les objectifs à court terme du Comité et guiderait son travail pour les années à venir.

IV. CIBLES DE LA DECLARATION DE BUDAPEST

5. Le groupe de travail de la 26^e session du Bureau a convenu que les cibles de la Déclaration de Budapest devaient inclure de nouveaux acteurs, susceptibles d'apporter leur contribution à la conservation du patrimoine mondial. L'accent devra être mis sur la promotion d'une plus large participation du secteur privé, des collectivités locales, des médias et de décideurs non traditionnels. La participation des jeunes doit être encouragée et leurs points de vue être davantage pris en considération.

V. PROPOSITION DE METHODE POUR LA FINALISATION DE LA DECLARATION DE BUDAPEST PAR LE COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

6. Il est proposé que le Comité établisse un groupe de travail pour discuter et finaliser le projet de texte de la Déclaration de Budapest durant sa 26^e session. Il est

aussi proposé que le groupe de travail comprenne des représentants des vingt et un membres du Comité, des organes consultatifs et du Centre du patrimoine mondial.

VI. PRESENTATION DE LA DECLARATION DE BUDAPEST AU CONGRES DE VENISE, NOVEMBRE 2002

7. Le groupe de travail de la 26^e session du Bureau a jugé important que le Président du Comité ait l'occasion de présenter la Déclaration de Budapest au Congrès de Venise en novembre 2002.

VII. PROJET DE DECLARATION DE BUDAPEST SUR LE PATRIMOINE MONDIAL

8. Le projet de Déclaration de Budapest préparé par le groupe de travail de la 26^e session du Bureau du Comité du patrimoine mondial est joint en annexe I.

[Déclaration/Engagement]¹ de Budapest sur le patrimoine mondial

[Projet rédigé par le Groupe de travail créé par la 26^e session du Bureau du Comité du patrimoine mondial, avril 2002]

1. En 2002, le Comité du patrimoine mondial, au nom des Etats parties², célèbre le trentième anniversaire de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, naturel et culturel* (UNESCO, 1972) et l'Année des Nations Unies pour le patrimoine culturel.

2. A la lumière de trente ans d'existence, il est devenu évident que, depuis son entrée en vigueur, la *Convention du patrimoine mondial* s'est avérée un instrument unique de coopération internationale pour la protection du patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle.

3. Nous, membres du Comité du patrimoine mondial, reconnaissons l'universalité de la *Convention* et la nécessité qui s'ensuit de veiller à ce que sa mission de protection s'applique au patrimoine dans toute sa diversité.

4. Nous reconnaissons que la *Convention* joue un rôle de plus en plus pertinent pour le bien-être et le développement de nos sociétés.

[Texte proposé par l'Afrique du Sud : *Nous reconnaissons la pertinence grandissante de la Convention pour le bien-être et le développement de notre société à travers la compréhension mutuelle.*

Texte proposé par l'Australie : La Convention joue un rôle de plus en plus pertinent pour le bien-être et le développement de nos sociétés et contribue largement à la compréhension mutuelle et au dialogue.³

Texte proposé par l'UICN : (...) à la compréhension mutuelle, au dialogue et à la paix.]

5. Les sites de la Liste du patrimoine mondial sont des biens qui nous sont confiés pour être transmis aux générations futures comme leur héritage légitime.

¹ Tout le texte entre crochets nécessite une nouvelle décision du Groupe de travail.

² Commentaire de la *Finlande* : La mention « le Comité du patrimoine mondial, au nom des Etats Parties » n'est pas nécessaire.

³ Commentaire de la *Finlande* : Le texte proposé par l'Australie est recommandé.

- Nous veillons sur ces sites, des forêts les plus profondes aux plus hautes montagnes, des vieux villages aux splendides édifices, afin de protéger pour toujours les divers paysages et cultures du monde.
- Nous attachons tant de prix à ce patrimoine que, dans les siècles à venir, les peuples pourront profiter de la nature et s'émerveiller de l'esprit humain et de sa créativité. Les générations futures pourront s'engager, dans un esprit de partenariat et de coopération, à maintenir cette responsabilité.

6. Le Comité du patrimoine mondial transmet l'appel suivant à la communauté internationale, au moment où notre patrimoine commun continue de nous poser des difficultés croissantes :

- **Nous encourageons** les pays qui n'ont pas encore adhéré à la *Convention* [et/ou] à d'autres instruments internationaux de protection du patrimoine, à le faire dès que possible pour partager l'esprit de notre Engagement ;
- **Nous invitons** les Etats parties à la *Convention* à recenser et à proposer d'inscrire le patrimoine culturel et naturel, au sens le plus large, sur la Liste du patrimoine mondial⁴;
- **Nous veillerons** à maintenir un équilibre approprié et équitable entre la conservation, la durabilité et le développement, de façon à protéger les biens du patrimoine mondial tout en améliorant la qualité de vie de nos communautés par des activités adaptées comme le tourisme durable ;
- **Nous joindrons nos efforts** pour coopérer à la protection du patrimoine, en reconnaissant que la destruction de ces biens ne détruit pas la place qu'ils occupent dans la mémoire et l'esprit de l'humanité ;
[Texte proposé par l'Australie : (...), reconnaissant que la tentative de destruction de notre patrimoine est un outrage à l'esprit humain et à notre héritage commun.⁵
Texte proposé par l'Argentine : (...), reconnaissant que ce patrimoine occupe aussi une place dans la mémoire et l'esprit humains, ce qui le rend indestructible.]

⁴ Commentaire de la *Finlande* : Les mots « au sens le plus large » ne sont pas clairs. Au lieu de cela il faudrait ajouter une référence claire à une Liste représentative et équilibrée géographiquement.

- **Nous servirons la cause** du patrimoine mondial par la communication, l'éducation, la recherche, la formation et les stratégies de sensibilisation ;
- **Nous veillerons** à la participation active de nos communautés locales [et de nos peuples autochtones] à la sélection, la protection et la gestion de nos biens du patrimoine mondial⁶;

7. Nous, Comité du patrimoine mondial, nous nous engageons à coopérer avec tous les pays, l'UNESCO et son Centre du patrimoine mondial, les organes consultatifs reconnus par la Convention et les nouveaux partenaires dans notre quête de soutien au patrimoine, en leur demandant leur aide pour assurer les plus hauts critères de gestion et de conservation.

8. **Nous invitons** toutes les parties intéressées à coopérer afin de promouvoir, dans les cinq ans à venir, les objectifs suivants :

- Renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial en tant que [catalogue/inventaire/témoignage]⁷ représentatif et géographiquement équilibré des biens culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle.
- Assurer une conservation efficace et durable des biens du patrimoine mondial.
- Favoriser le développement d'un véritable mécanisme de renforcement des capacités pour la compréhension et la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial et des instruments associés.

9. **Nous évaluerons**, à notre 31^e session, en 2007, le bilan des actions menées pour atteindre ces objectifs et respecter cet engagement.

Fait à Budapest, le ... juin 2002

⁵ Commentaire de la *Finlande* : Le texte proposé par l'Australie est recommandé.

⁶ Commentaire de la *Finlande* : Les crochets devraient être supprimés et une référence aux populations autochtones devrait être incluse dans le texte.

⁷ Commentaire de la *Finlande* : Des trois mots proposés, le mot « catalogue » est le meilleur.